



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

*Mises à jour le 01.02.2025*

### **PRÉAMBULE**

Toute passation de commande d'un de mes produits ou services (ci-après « la **PRESTATION** ») entraîne automatiquement l'acceptation pleine et sans réserve des présentes conditions générales de vente (ci après « **CGV** »).

Celles-ci sont conclues exclusivement entre :

El Isabelle Demorre 20 rue de la ceinture 78000 Versailles Siret 908 443 526 00011 (ci-après « le **VENDEUR** »), également éditrice du site internet <https://escapeforhappiness.fr> (ci-après « le **SITE** »)

D'une part,

Et

Toute personne physique ou morale (ci-après « le **CLIENT** »), procédant à l'achat d'une **PRESTATION** du **VENDEUR**,

D'autre part,

Et collectivement dénommées « les **PARTIES** ».

Les CGV sont pleinement opposables au CLIENT qui les a acceptées avant de passer commande par la mise à disposition d'un lien cliquable redirigeant vers les CGV en vigueur à la date de passation de sa commande ou de la signature de son devis, accessibles sur la page dédiée du SITE du VENDEUR : <https://escapeforhappiness.fr/conditions-generales-ventes/>

Le VENDEUR se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment et sans préavis.

Tous les autres documents, et notamment les documents numériques, le SITE, n'ont qu'une valeur informative et indicative non contractuelle.

Le CLIENT reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de la PRESTATION à ses besoins.

Il est convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA PRESTATION**

Le présent contrat engage le VENDEUR à réaliser tel que décrit dans l'article 3 « Modalités d'intervention » et selon le cas :

- Un programme d'accompagnement individuel dans la durée
- Une ou plusieurs séance(s) d'accompagnement individuel
- Un ou plusieurs programme(s) de formation
- Une ou plusieurs mission(s) en tant que freelance
- Un ou plusieurs atelier(s)

#### **ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ACCES ET PRÉREQUIS**

Le CLIENT doit :

- Être majeur et disposer de la pleine capacité juridique pour souscrire à la PRESTATION
- Avoir accès à un ordinateur ou tout autre dispositif compatible pour suivre la PRESTATION (tablette, smartphone, etc.)
- Disposer d'une connexion Internet
- Savoir utiliser les outils de visioconférence
- Être capable de consulter et manipuler des documents et tableurs électroniques
- Avoir une adresse e-mail valide pour recevoir les communications et documents relatifs à la PRESTATION
- Être prêt à consacrer le temps nécessaire pour suivre la PRESTATION et appliquer les enseignements dans sa pratique personnelle comme professionnelle.

### **ARTICLE 3 – MODALITÉS D'INTERVENTION**

#### **PRESTATION 1 : Le PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT**

Le programme d'accompagnement a pour objectif d'accompagner le CLIENT dans la connaissance et l'optimisation de ses finances personnelles comme professionnelles, mais également de sa relation à l'argent.

Le VENDEUR définit seul la nature et le contenu de la PRESTATION.

Avant le démarrage du programme d'accompagnement, un appel découverte est effectué entre les PARTIES afin de vérifier l'adéquation de la PRESTATION aux objectifs du CLIENT.

Le VENDEUR adresse une proposition commerciale au CLIENT pour lui exposer différentes solutions avec indications du tarif, de la durée et du nombre de séances préconisé pour chaque PRESTATION.

Une fois que le CLIENT a choisi sa PRESTATION, le VENDEUR adresse au CLIENT le devis définitif à signer qui aura valeur de contrat entre les PARTIES.

Les séances en visioconférence d'une durée d'environ 1h ont pour objet d'appuyer le passage à l'action et de répondre aux problématiques rencontrées par le CLIENT.

Elles se déroulent à l'horaire convenu entre le VENDEUR et le CLIENT et selon ce processus :

- une première séance permettant le diagnostic de la situation, la définition des objectifs personnalisés et le choix des outils
- de 1 à 3 séances d'une heure environ réparties sur les différents modules de la PRESTATION, à raison d'une séance mensuelle minimum
- Une dernière séance en guise de bilan

Les informations relatives à la PRESTATION sont remises au moment de la signature du devis et pourront faire l'objet de mises à jour durant le processus et selon les besoins identifiés par le VENDEUR.

Durant le processus d'accompagnement et du fait de l'objectif de travail tel que défini et retenu par les PARTIES, il pourra être prévu des séances supplémentaires. Celles-ci feront alors l'objet d'un devis et d'une annexe au contrat principal.

### **PRESTATION 2 : Les **SÉANCES DE CONSULTATION INDIVIDUELLES****

Les séances de consultation d'une durée d'environ une heure en visioconférence, visent à diagnostiquer la gestion financière du CLIENT et à lui fournir des conseils pratiques. Des séances supplémentaires peuvent être proposées après accord entre les PARTIES.

### **PRESTATION 3 : Le ou les **PROGRAMME(S) DE FORMATION EN LIGNE****

Cette PRESTATION a pour objectif d'accompagner le CLIENT dans la compréhension et la mise en pratique de toutes connaissances nécessaires à la gestion de ses finances.

Elle est constituée d'un ou plusieurs modules numériques à réaliser en totale autonomie comprenant systématiquement une partie théorique, une partie pratique, et des outils à télécharger.

### **PRESTATION 4 : **MISSION DE FREELANCE OU DÉLÉGATION****

Cette PRESTATION comprend une ou plusieurs missions réalisées à l'heure, à la demi-journée ou à la journée, en présentiel ou à distance, conçues pour alléger les entreprises dans la gestion de leurs tâches administratives et financières.

Que ce soit pour optimiser leur organisation, déléguer des tâches spécifiques ou renforcer leur pilotage économique, cette offre apporte un soutien sur-mesure, adapté aux besoins de chaque structure.

L'objectif est de leur permettre de se concentrer sur leur cœur de métier tout en améliorant leur efficacité opérationnelle.

### **PRESTATION 5 : **ANIMATION D'ATELIERS OU DE CONFÉRENCES****

Cette PRESTATION consiste en un ou plusieurs ateliers animés sur une durée allant d'une heure à une journée, en présentiel ou à distance, visant à informer et/ou former les particuliers à la gestion de leur budget personnel, ainsi que les entrepreneurs à la gestion de leurs finances, tant personnelles que professionnelles.

Selon les besoins, des supports pédagogiques et des exercices pratiques seront mis à disposition pour renforcer l'apprentissage et faciliter la mise en œuvre des compétences acquises.

#### **ARTICLE 4 – DATES DE DÉBUT ET DE FIN DE LA PRESTATION**

Le programme d'accompagnement en finances personnelles et professionnelles prend effet pour une durée maximale de 12 à 16 semaines à compter de la signature du devis.

Les séances d'accompagnement individuel se déroulent aux jours et horaires convenus à l'avance entre les PARTIES.

La mission en freelance est réalisée aux dates et/ou selon un nombre d'heures définis préalablement entre les PARTIES, et validés par la signature du devis par le CLIENT.

Les ateliers et conférences se tiennent aux dates fixées d'un commun accord entre les PARTIES lors de la validation du devis.

En raison des impératifs professionnels et personnels tant du CLIENT que du VENDEUR, la PRESTATION programmée à des jours et horaires spécifiques pourront être reportées, sous réserve d'un délai de prévenance défini à l'article 5.

Le programme de formation en ligne débutera dès l'achat validé, et restera accessible aussi longtemps que le VENDEUR le rendra disponible auprès du CLIENT.

Si un suivi par téléphone est inclus dans la PRESTATION, le VENDEUR s'engage à répondre sous 48 heures ouvrées.

#### **ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DES PARTIES ET RESPONSABILITÉS**

Pour l'accomplissement des séances ou du programme d'accompagnement individuel prévu à l'article 3, le VENDEUR s'engage à donner un accompagnement basé sur ses différentes expériences et formations. En tant que mentore, le VENDEUR n'a qu'un rôle consultatif, il n'est pas là pour se substituer au CLIENT. L'accompagnement étant un processus de développement personnel qui s'inscrit dans le temps, le CLIENT porte la responsabilité des résultats obtenus durant la séance ou le programme. **Le VENDEUR n'a donc qu'une obligation de moyens et non de résultats.** Il s'astreint au secret professionnel et s'interdit d'exercer tout abus d'influence. **En aucun cas, il ne s'agit de conseils en placements et investissements financiers et/ou boursiers.**

Cet accompagnement consiste à :

- guider LE CLIENT, le soutenir et lui fournir les documents nécessaires.
- former LE CLIENT, le motiver afin qu'il soit capable de gérer et piloter seul ses finances...

LE CLIENT s'engage à respecter les horaires des rendez-vous fixés avec LE VENDEUR, étant entendu que tout retard de plus de 15 minutes vaut annulation de la séance qui sera

réputée définitivement perdue. Toute annulation ou reprogrammation de rendez-vous devra être signalée par le CLIENT au VENDEUR au moins 48h ouvrées à l'avance, sauf cas de force majeure. Le VENDEUR s'engage de son côté au même respect de cette règle.

En acceptant cet accord LE CLIENT renonce définitivement à toute possibilité de poursuite contre le VENDEUR, pour toute perte, coût ou dépenses relatifs à la PRESTATION effectuée.

Le VENDEUR a le droit de refuser un contrat d'accompagnement, de cesser un processus engagé, pour des raisons personnelles et d'éthique, ou lorsque les questions abordées par le CLIENT sortent de son champ d'intervention.

Pour l'accomplissement de sa/ses missions en tant que freelance, prévue à l'article 3, le VENDEUR s'engage à exécuter aux jours ou selon le nombre d'heures préalablement définis, les tâches prévues entre les PARTIES. En tant que freelance, le VENDEUR n'a qu'un rôle d'exécutant, **il n'est pas là pour se substituer au CLIENT dans ses responsabilités.**

#### **ARTICLE 6 – CONFIDENTIALITÉ et PROPRIÉTÉ**

L'ensemble des données mentionnées dans le présent contrat sont strictement confidentielles et ne seront utilisées que dans le cadre exclusif de la PRESTATION choisie.

Elles ne seront à aucun moment et pour aucun motif, divulguées à des tiers. Tout élément d'information personnelle et/ou professionnelle abordé pendant les séances par le CLIENT ne peuvent faire l'objet d'une quelconque transmission, sauf accord expresse, préalable et écrite des PARTIES.

Les informations, documents, tableurs et autres supports que le CLIENT reçoit dans le cadre de la PRESTATION choisie, sont strictement confidentiels et destinés à un usage personnel. Ces documents sont protégés par le code de la propriété intellectuelle et il est formellement interdit de partager, diffuser ou commercialiser, en tout ou partie, les accès ainsi que tout matériel fourni (documents, tableurs, vidéos, etc.), sans autorisation écrite préalable du VENDEUR. Toute violation de cette règle pourra donner lieu à des poursuites et au versement de dommages et intérêts.

Les contenus présents sur le SITE sont susceptibles de modification sans aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou tacite et ne peuvent donner lieu à aucun dédommagement.

Les noms et logos sont la propriété exclusive du VENDEUR. Toute utilisation, reproduction partielle ou totale ou imitation sont interdites au sens des articles L.713-2 et suivants du code de propriété intellectuelle, sauf accord express, préalable et écrit du VENDEUR.

## **ARTICLE 7 : LES TARIFS**

Les prix de la PRESTATION choisie par le CLIENT sont fermes et définitifs.

Les prix sont indiqués en euros (€) hors taxes (HT) auxquels s'ajouteront les taxes en vigueur, au moment de la commande, le cas échéant.

Sauf mention contraire, les factures sont établies directement par le VENDEUR. Dans le cas d'un règlement effectué sur une plateforme externe au VENDEUR, il convient de ne pas prendre en compte les factures éditées par des logiciels tels que Stripe, BilletWeb, etc...

## **ARTICLE 8 : CONDITIONS DE REGLEMENT**

La validation de la commande entraîne l'obligation de payer le prix indiqué. Le règlement est exigible immédiatement, en une ou plusieurs fois, si ce service est proposé au moment de la validation de la commande par le CLIENT, y compris pour les services en précommande.

Le règlement des achats s'effectue par virement PAYPAL, virement bancaire ou carte bancaire selon les choix proposés. Une fois le paiement lancé par le CLIENT, la transaction est immédiatement débitée après vérifications des informations.

Conformément à l'article L132-2 du code monétaire et financier, l'engagement de payer par virement PAYPAL, virement bancaire ou carte bancaire, est irrévocable. En communiquant ses informations bancaires lors de la vente, le CLIENT autorise le VENDEUR à débiter son compte du montant relatif au tarif indiqué.

Le CLIENT confirme qu'il est bien le titulaire légal du compte bancaire à débiter et qu'il est légalement en droit d'en faire usage. En cas d'erreur, ou d'impossibilité de débiter le compte, la vente sera immédiatement résolue de plein droit et la commande annulée.

## **ARTICLE 9 : RÉTRACTATION**

Le CLIENT, en application du code de la consommation (article L.221-18), dispose du droit de se rétracter sans donner de motif pendant un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat. Au-delà de 14 jours, le VENDEUR garde l'acompte en cas d'annulation de commande.

Le droit de rétractation peut être exercé par envoi d'un mail à [contact@escapeforhappiness.fr](mailto:contact@escapeforhappiness.fr)

En cas d'exercice du droit de rétractation, le VENDEUR procédera au remboursement des sommes versées, dans un délai de 14 jours suivant la notification de la demande écrite par mail.

Conformément aux dispositions légales, vous trouverez ci-après le formulaire-type de rétractation à nous adresser.

Cependant, selon l'article L 121 -21 -8 1° du Code de la consommation, **le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de :**

« Fournitures de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation »

Dès lors que LE CLIENT passera commande de services auquel il aura accès immédiatement après sa commande, il sera donc dans l'impossibilité d'exercer son droit de rétractation.

### **ARTICLE 10 : RÉCLAMATION ET MÉDIATION**

Conformément aux dispositions des articles L.611-1 à L.616-3 du Code de la consommation, le consommateur est informé qu'il peut recourir à un médiateur de la consommation.

En cas d'échec de la demande de réclamation auprès du service client du VENDEUR, ou en l'absence de réponse dans un délai de deux mois, le consommateur peut soumettre le différend à un médiateur qui tentera en toute indépendance de rapprocher les parties en vue d'obtenir une solution amiable.

Les coordonnées du médiateur sont les suivantes :

**CM2C**

(Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice).

49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris

[cm2c@cm2c.net](mailto:cm2c@cm2c.net)

01.89.47.00.14

<https://www.cm2c.net/>

### **ARTICLE 11 : ARCHIVAGE – PREUVE**

Le VENDEUR archivera les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil. Les registres informatisés du VENDEUR seront considérés par toutes les parties concernées comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

## **ARTICLE 12 : FORCE MAJEURE**

Le VENDEUR ne pourra être tenu pour responsable d'un délai non respecté pour cause de tout cas fortuit ou de force majeure comme, en particulier, tout acte émanant d'une autorité civile ou militaire, de fait ou de droit de grève, incendie, inondation, dégât des eaux, tempête et foudre, accident, émeute, attentat, de non livraison des documents pour la création ou la mise en service du produit, tout fait imputable à un tiers , ou autre circonstance ayant une cause externe, et l'empêchant, directement ou au travers d'un tiers, de répondre aux dites obligations.

## **ARTICLE 13 : JURIDICTION**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente et des contrats signés entre le VENDEUR et Le CLIENT est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le Tribunal de Commerce (ou instance assimilée) de Versailles sera le seul compétent pour tout litige relatif à l'interprétation et l'exécution des présentes CGV, des contrats et de leurs suites, entre le VENDEUR et le CLIENT.



## FORMULAIRE TYPE DE RÉTRACTATION

*(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)*

A l'attention du VENDEUR, EI ISABELLE DEMORRE, 20 RUE DE LA CEINTURE 78000  
VERSAILLES [contact@escapeforhappiness.fr](mailto:contact@escapeforhappiness.fr)

Je vous notifie par la présente ma volonté de rétractation du contrat portant sur la  
PRESTATION de service ci-dessous :

Commandé le :

Nom du CLIENT :

Adresse du CLIENT :

Adresse mail du CLIENT :

Signature du CLIENT :

Date :